



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 19 octobre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h40*

#### Étaient présents :

**G.B.M :** BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;  
**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude;  
**C.C.V.M :** GAUTHIER André ;

#### Étaient excusés :

**G.B.M :** HUOT Daniel ; LOUIS Bernard ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** COULET Gérard ; FESSELIER Catherine suppléante de M. Gérard COULET ;  
**C.C.V.M :** MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Françoise GALLIOU

#### Procuration de vote :

**Mandants :** HUOT Daniel ; TERZO André ;  
**Mandataires :** BOUSSET Jean-Marc ; DEVESA Cyril

## PRÉVENTION

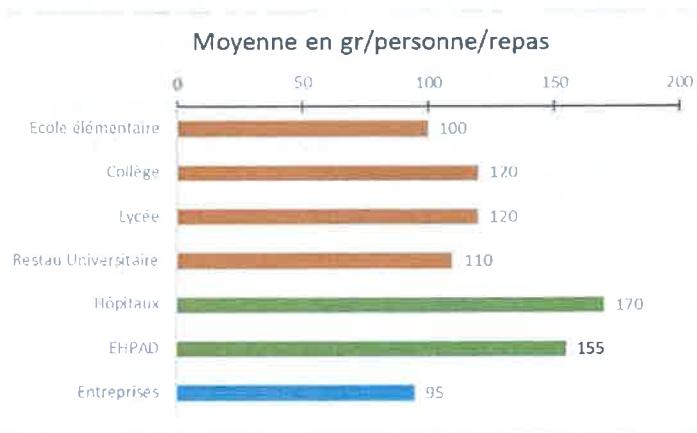
## **DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAAF DANS LE CADRE DU PROJET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

**Rapporteur :** Monsieur Olivier LEGAIN, Vice-Président

### **1. Contexte**

La lutte contre le gaspillage alimentaire est inscrite dans le projet de mandat du SYBERT 2021-2026. Les enjeux en termes de réduction des déchets sont importants. En effet, la caractérisation des OMR, réalisé en avril 2021, montre l'importance du gaspillage alimentaire dans le bac gris qui s'élève à 13 kg/an/hab.

Au niveau national, l'ADEME a présenté les ratios moyens liés au gaspillage alimentaire dans la restauration collective. En moyenne, sur l'ensemble des sites de restauration, nous sommes à 120g par personne et par repas (source : ADEME 2020). Elément qui n'a pas pu être ciblé et analysé lors du MODECOM 2021 du SYBERT en raison du second confinement qui a impacté les restaurants.



Plus globalement, en France, sur l'ensemble de la filière alimentaire (de la production à la consommation) près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées chaque année, soit l'équivalent de 150 kg/hab./an (source ADEME : 2016). La question du gaspillage alimentaire est donc à la fois une préoccupation financière, environnementale et éthique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Besançon ; un groupe de travail sur la thématique « Lutte contre le gaspillage alimentaire » est piloté par le SYBERT.

C'est dans le cadre du Plan de relance que le SYBERT a répondu à un appel à candidature visant à accompagner les PAT labellisés (reconnaissance apportée par le Ministère de l'agriculture) en finançant des investissements matériels et immatériels permettant la mise en œuvre de leur feuille de route.

Les projets recherchés sont des projets d'envergure à fort caractère structurant pour les filières, inscrits dans une démarche collective, présentant un intérêt économique pour le territoire et ayant un impact sur la restauration collective.

## **2. Objectifs du projet**

Le SYBERT a pour objectif de :

- accompagner 12 établissements scolaires (écoles primaires) et les communes associées ayant la compétence « restauration scolaire » dans leur démarche de réduction des déchets alimentaires selon une répartition urbain / rural et sur le territoire des 3 adhérents du SYBERT.
- réaliser un diagnostic complet sur la nature du gaspillage alimentaire en établissement scolaire et en analyser les résultats
- accompagner un professionnel afin de réduire le gaspillage alimentaire produit dans son établissement
- réduire le gaspillage alimentaire de -25% dans les établissements accompagnés
- sensibiliser les habitants du SYBERT à la problématique du gaspillage alimentaire

Le projet est construit sur une durée de 3 ans et sera mené en partenariat avec les écoles, les communes, les gestionnaires de cantines, prestataires (fournisseur de repas) et les équipes éducatives.

## **3. Calendrier de mise en œuvre**

Le calendrier de mise en œuvre du projet s'étale sur 3 ans :

Dates	Étapes clés
<b>ANNÉE 1</b>	
juin-21	Lancement du groupe de travail Gaspillage alimentaire PAT
septembre-21	Appel à candidature des établissements intéressés
Septembre-Octobre 2021	Première réunion terrain avec les partenaires
Automne 2021	Phase de diagnostic (audit, pesée...)
janvier-22	Validation des plans d'action (par site)
Janvier – Avril 2022	Réalisation des plans d'action (par site)
Mai 2022	Nouvelle campagne de pesée
juin-22	Rédaction du rapport bilan année 1
<b>ANNÉE 2</b>	
Septembre 2022- août 2023	Accompagnement de 4 nouveaux sites (écoles)
Septembre 2022- août 2023	Campagne de sensibilisation grand public
<b>ANNÉE 3</b>	
Septembre 2023- juin 2024	Accompagnement de 5 nouveaux sites (écoles)
Septembre 2023- juin 2024	Accompagnement d'un professionnel
<b>BILAN EN FIN D'ANNÉE 3</b>	
juin-24	Bilan global du projet

#### **4. Plan de financement prévisionnel**

Le plan de financement prévisionnel sur 3 ans est de 137 743 € HT.

La demande de soutien auprès de la DRAAF s'élève à 107 337,20 € HT.

La demande a été instruite en Commission le 8 septembre dernier.

<b>type d'investissement</b>	<b>montant (€)</b>	<b>taux d'aide</b>	<b>Soutien Plan de relance</b>
Matériels (poubelles, table de tri...)	7 143	40%	2 857,2
<b>sous-total matériel</b>	<b>7 143</b>		<b>2 857,2</b>
masse salariale	30 000	80%	24 000
prestation externe	100 600	80%	80 480
<b>sous-total immatériel</b>	<b>130 600</b>		<b>104 480</b>
	<b>137 743</b>		<b>107 337,2</b>

**A l'unanimité, le Comité Syndical valide le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et son plan de financement et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et toute pièce nécessaire à la demande et la perception de la subvention de la DRAAF sur ce projet.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

